



Le Schéma des Achats Responsables du Département de la Gironde

Déclinaison de l'axe 2. de la charte de la commande publique :

***Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant :
encourager l'insertion sociale et l'innovation***

Les politiques du Département ont pour objectif de contribuer à l'équilibre social et à la cohésion territoriale, lutter contre la précarité, développer des équipements au meilleur rapport qualité/prix et contribuer à un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement.

La commande publique du Département de la Gironde représente plus de 160 millions d'euros de dépenses par an dont 61% bénéficient directement aux entreprises girondines. La commande publique, en France, représente entre 15 et 20% du PIB. Elle a un effet d'entraînement certain sur l'économie. En tant qu'acteur de l'économie girondine, le Département souhaite mobiliser sa capacité d'achat public pour accroître sa contribution à l'économie girondine, son soutien aux entreprises du département et participer à une économie durable et solidaire.

Dans cette logique, le Département prend 3 engagements pour favoriser la croissance de l'économie girondine par la commande publique :

- 1. Faciliter l'accès aux TPE et PME** par l'allotissement des marchés et un soutien au besoin de financement des entreprises via l'avance et la garantie financière
- 2. Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant** : encourager l'insertion sociale et l'innovation
- 3. Garantir la bonne application des règles des marchés publics**, en particulier en matière de respect des délais de paiement et de lutte contre les pratiques illégales



Le contexte : la loi ESS et la loi Transition énergétique pour la croissance verte

L'article 13 de la **loi relative à l'économie sociale et solidaire** (2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables pour les pouvoirs adjudicateurs ou les entités adjudicatrices mentionnés au 2° de l'article 2 du code des marchés publics ou aux articles 3 et 4 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Ce schéma détermine les objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social qui visent à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Le Décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015 a fixé à cent millions d'euros HT le montant total annuel des achats au-dessus duquel les pouvoirs adjudicateurs ou les entités adjudicatrices ont l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement

Le Département est pleinement concerné par ce décret et souhaite adopter son schéma de promotion des achats responsables, comme document opérationnel et annuel de mise en œuvre de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine.



Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant : encourager l'insertion sociale et l'innovation

L'axe 2 de la charte de la commande publique vise expressément l'exemplarité des marchés publics en termes de développement durable et d'innovation. Il précise que la commande publique du Département doit être en cohérence avec les politiques publiques et participer à leur mise en œuvre :

- **Pour exercer sa responsabilité solidaire** en intégrant des critères relatifs à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, en insertion, ou en situation de handicap, en réservant des marchés à des structures de l'insertion, du handicap ou de l'économie sociale et solidaire,
- **Pour exercer sa responsabilité environnementale**, en intégrant des conditions respectueuses de l'environnement, en matière de production de déchets, de maîtrise de l'énergie ou de limitation de substances dangereuses pour la santé et l'environnement
- **Pour soutenir les entreprises innovantes**, en lançant des signaux sur l'évolution de la demande et participer à l'installation de nouvelles filières, procédés, produits... Les marchés publics doivent être ouverts aux innovations et être exigeants en matière de démarches de management environnemental, d'ancrage territorial, de responsabilité sociétale et d'innovation ...

La commande publique est un outil de traduction de la responsabilité du Département de la Gironde, actionné depuis plus de 10 ans à travers son Agenda 21 local. Le département a ainsi reçu le prix de la commande publique responsable à deux reprises :

- en 2008 pour le lancement de sa politique d'investissement et d'achat responsable, appliqué à la commande publique de l'institution départementale, mais aussi aux aides et subventions à travers les mêmes critères d'éco-conditionnalité
- en 2016, pour son engagement et sa responsabilité sociétale et environnementale.

Le schéma des achats responsables propose une stratégie qui repose sur quatre objectifs :

- **Traduire les priorités départementales dans l'acte d'achat** : insertion des publics, préservation de l'environnement et de la biodiversité, préservation de la santé des girondins, promotion de la Responsabilité Sociétale des Organisations, promotion de l'égalité Femmes - Hommes...
- **Définir et rendre compte annuellement** des objectifs politiques de la commande publique départementale, dans le cadre du rapport annuel de développement durable
- **Améliorer la cohérence** entre les dispositifs d'accompagnement internes de la commande publique responsable et la coopération des acteurs
- **Diffuser l'expérience** du Département vers les autres acheteurs publics de Gironde

Afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, 3 axes seront développés en 2017 :

1. **Poursuivre l'exemplarité de la commande publique départementale** en matière de critères environnementaux, de développement des marchés réservés et des marchés d'insertion, et de recours à la clause sociale
2. **Partager l'expérience avec les donneurs d'ordre de Gironde**, à travers les pactes territoriaux, l'agence Gironde-Ressources, l'accompagnement des acteurs girondins et la participation aux travaux de l'association aquitaine des achats responsables
3. **Améliorer l'accessibilité de la commande publique aux structures de l'ESS**, par la simplification des procédures administratives, les actions de sourçage, et la promotion de la commande publique en s'appuyant sur les têtes de réseaux départementales et régionales.

Le schéma de promotion des achats responsables donnera lieu à une évaluation annuelle des actions réalisées et à une validation du prévisionnel des actions à mener.



Le Plan d'actions 2017

Volet 1. Exemplarité de la commande publique responsable départementale

L'exemplarité de la commande publique départementale couvre trois objectifs : l'exemplarité environnementale, le renforcement des heures d'insertion (clauses sociales ou marchés d'insertion), et le développement des marchés réservés en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire, des structures adaptées ou des structures d'insertion. Les objectifs du Département s'appuient sur ceux du Plan National des Achats Durables 2015- 2020 :

- 25 % des marchés passés chaque année doit comprendre au moins une disposition sociale ;
- 30 % des marchés passés chaque année doivent comprendre au moins une disposition environnementale
- 100 % des marchés doivent faire l'objet d'une analyse approfondie afin de définir si le développement durable peut être pris en compte
- 100 % des produits et services achetés sont des produits à haute performance énergétique, si ils sont techniquement et durablement compatibles avec les besoins, et si leur coût global est inférieur à celui des produits et services classiques

En 2016, la commande publique du Département représente près de 200 millions d'euros et plus de 900 avis d'appel public à la concurrence. 90 % du montant des achats annuels est réalisé par les Directions du patrimoine, des collèges et des infrastructures. Plus des 3/4 du montant des marchés ordonnancés sont attribués à des entreprises girondines et 71 % des marchés attribués à des entreprises girondines.

De 2008 à 2016, 720.000 heures d'insertion ont été réalisées par des publics en insertion, dans le cadre de la clause sociale, et 30 à 40 % des marchés de plus de 90 000 € sont clausés (6.2 % au plan national). Les 49 structures

d'insertion bénéficiaires d'heures d'insertion ont ainsi réalisé 1,7 M d'euros de chiffre d'affaire. Dix-huit donneurs d'ordre girondins ont été accompagnés en 2016 (Gironde Habitat, Gironde Numérique, Hopitaux de Libourne et de Cadillac...).

Le plan d'actions 2017 du Département de la Gironde définit les marchés qui feront l'objet d'une analyse de potentiel « sociale et écologique », à partir des intentions d'achats recensées à la fin de l'année 2016 auprès des directions départementales. Les marchés « à potentiel » ont été repérés selon plusieurs critères :

- Enjeux environnementaux et sociaux
- Connaissance du marché et d'une offre potentiellement existante / émergente
- Expérience des marchés précédents, de même nature, à renforcer et opportunité pour développer les axes prioritaires et diversifier les familles d'achat
- Montant du marché et délais de lancement.

Au total, plus de 40 familles d'achats, (187 marchés publics), ont été repérées « à potentiel », et feront l'objet d'un sourçage et d'une étude de faisabilité pour l'intégration de clauses de développement durable, environnementales ou sociales (voir annexe Marchés à potentiel par politique publique).

L'exemplarité environnementale

L'exemplarité environnementale de la commande publique départementale s'exprime dans ses achats de services, de fournitures et dans les investissements à travers 6 préoccupations :

1. Economie circulaire et déchets (prévention, tri, gestion)
2. Transition énergétique (maîtrise de la demande, énergie grise, émissions de GES, adaptation au changement climatique, stockage CO2, Energies renouvelables...)
3. Analyse du cycle de vie (écolabels et labels officiels)
4. Impacts sur l'eau, les paysages et la biodiversité
5. Santé environnementale et qualité de l'air intérieur
6. Circuits courts et productions saisonnières et biologiques

Des programmes sectoriels sont en cours et seront poursuivis en 2017. **La Convention d'engagement volontaire pour les investissements dans la voirie** sera poursuivie, permettant d'analyser les impacts GES, déchets, biodiversité et eau, et de les quantifier, via notamment l'outil SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales).

L'application des référentiels environnementaux pour les bâtiments (CRET 2017 pour les collèges et Référentiel bâtiment durable pour le patrimoine) sera poursuivie, avec un approfondissement relatif aux bâtiments à énergie positive et bas carbone (implication dans l'expérimentation E+C- / Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable pour la valorisation des actions et la labellisation de bâtiments).

Le Développement des marchés réservés et des marchés d'insertion

L'article 36 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ouvre la possibilité de réserver des marchés ou des lots d'un marché public à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés ainsi qu'à des structures équivalentes, ou à des structures d'insertion par l'activité économique et à des structures équivalentes. L'article 37 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ouvre la possibilité de réserver des marchés ou des lots d'un marché public qui portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturel aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à des structures équivalentes (selon dispositions prévues dans l'ordonnance).

Une analyse de potentiel de marchés réservés ou d'insertion sera réalisée sur 40 marchés, en faveur des structures du handicap, de l'ESS et de l'IAE. Ces marchés ont pour objet l'entretien d'espaces naturels ou d'espaces verts, des prestations de traiteurs, de maintenance de matériel, et de création de signalétique. IL s'agira ainsi :

- de **cibler des segments d'achat** (prestation intellectuelles, fournitures, services...) qui s'inscrivent encore rarement dans cette procédure
- de **mieux connaître l'offre**, mais également de donner des signaux au marché.

Le recours à la clause sociale

La clause sociale (article 38) est étudiée pour tous les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 90.000 € HT (sauf conditions techniques spécifiques). En 2017, une soixantaine de marchés feront l'objet d'une étude d'opportunité, en cherchant à :

- **élargir les publics bénéficiaires** (RSA dont les jeunes diplômés, handicap, population à proximité du lieu d'exécution du marché...),
- **veiller à la bonne coordination** des actions et des acteurs.
- **cibler des segments d'achat** (prestations intellectuelles, fournitures, services...) Le suivi de l'exécution des clauses et des impacts sur les bénéficiaires et les entreprises sera poursuivi.

Volet 2. Transfert de l'expérience auprès des collectivités de Gironde

Avec l'établissement public Gironde Ressources et le projet Gironde 2033, le Département accompagne les acteurs territoriaux dans leurs projets. L'ingénierie départementale intervient à travers la participation aux instances de gouvernance des projets et l'assistance technique, par exemple pour la passation et l'exécution des marchés publics.

En 2017, les objectifs sont de promouvoir la charte de la commande publique et de transférer l'expérience du Département, en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement techniques et / ou financiers pour :

- **Sensibiliser les communes à la prise en compte de l'environnement, du paysage, de la santé environnementale et de la transition énergétique** dans les démarches conventionnées d'aménagement de bourg et d'aménagement des écoles, de réhabilitation du patrimoine bâti. Pour cela, l'appui des partenaires du Département sera mobilisée (CAUE, Alec Métropole bordelaise et Gironde, Association 3AR...).
- **Accompagner l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics**, notamment en actionnant le programme du FSE sur les clauses sociales et en participant à l'appel à manifestation d'intérêt de l'association 3AR relatif aux achats socialement responsables.
- **Promouvoir des outils méthodologiques**, tels que les kits girondins « **circuits courts et restauration scolaire** » et « **cartable sain et durable** » (<http://cartable-sain-durable.fr>), la plateforme nationale des achats responsables, base de données de documents sur la commande publique responsable (outils et exemples de documents de consultation des entreprises...).

La bonne information des collectivités passera par une communication adaptée, et la valorisation des travaux réalisés pour enclencher une dynamique, à travers Gironde-Ressources, les Pactes Territoriaux, le réseau des Agenda 21, le réseau des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Réseau Aquitain des Acheteurs Responsables, animé par l'association 3AR.

Volet 3. Accompagnement des structures ESS, IAE et Handicaps pour l'accès à la commande publique

L'ordonnance du 23 juillet 2015 ouvre la possibilité de réserver des marchés ou des lots d'un marché public aux structures de l'ESS, de l'IAE ou du handicap. Afin de se saisir de cette opportunité, le Département doit rendre attractive la commande publique en allant à la rencontre des Structures ESS et SIAE et mieux connaître leur offre.

L'année 2017 est une année de lancement, c'est pourquoi les objectifs concernent essentiellement la prise de contact et la définition d'une méthode pour réaliser des actions de sourçage. L'implication des têtes de réseaux, la connaissance des annuaires thématiques, la démystification des marchés publics sont des actions préalables pour mener pleinement ce volet. En 2017, des actions seront menées afin de :

- **Recenser l'offre des structures de l'ESS** via leurs organisations professionnelles, pour mieux connaître l'offre structurée de leurs adhérents en lien avec les marchés qui seront lancés en 2017 (sourçage)
- **Sensibiliser à la commande publique** par des rencontres organisées avec leurs organisations professionnelles
- **Définir les modalités de recensement de l'offre** sur le nouveau portail gironde.fr.



Gouvernance

Le pilotage politique est confié à un comité dont le rôle est de valider annuellement le SPASER, c'est-à-dire le bail des actions réalisées et le prévisionnel des actions à mener. Il est présidé par la Vice-Président à l'attractivité territoriale, qui invite la Vice-Présidence au Développement des territoires, la Vice-Présidence à la valorisation patrimoine environnemental, la Vice-Présidence à l'Insertion, le Délégué à l'ESS, la Déléguée à la Transition Energétique, le Président Gironde Ressources et le Président de la Commission d'Appel d'Offre. Il se réunit annuellement.

Le pilotage technique est assuré par un groupe de travail composé de la Direction Général des Services, du Service de la Commande publique, de la Mission Agenda 21, de la Direction de l'Environnement ; de la Direction de l'inclusion et de l'insertion, de la Direction de la coopération territoriale et européenne, de la Direction du développement territorial et de Gironde Ressources. Ce comité a pour rôle de suivre l'exécution du schéma, de préparer le bilan annuel, d'organiser les manifestations, d'être force de proposition pour les Directions acheteuses. Il se réunit 4 fois par an.



Suivi et évaluation

Le schéma des achats responsables 2017 sera suivi par le groupe de pilotage technique, et un bilan intermédiaire sera publié dans le cadre du rapport de développement durable 2017 du Département de la Gironde. Il sera actualisé en décembre 2017, sur la base d'un bilan annuel et de perspectives, définis par le comité de pilotage. Pour cette 1^{ère} année, le dispositif de suivi est défini par quelques indicateurs.

Indicateurs de réalisation

Volet 1.

- Actualisation de la fiche DCE interne pour intégrer les 3 objectifs de la commande publique interne (clauses sociales et environnementales, spécifications techniques sociales et environnementales, marchés réservés IAE, ESS, Handicap)
- Elaboration d'une fiche de questionnement des marchés pour l'achat durable
- Formation des rédacteurs-marché aux achats responsables (50%)
- Nombre de marchés intégrant des spécifications environnementales par nature d'achat
- Part des lots bio et des lots attribués en circuits courts par rapport aux lots conventionnels équivalents et montants des commandes dans les marchés alimentaires
- Nombre de constructions nouvelles ou de réhabilitations lourdes inscrites dans la démarche Energie Positive et Carbone restreint
- Part de la commande de mobilier labélisée NF Environnement, NF Education, NF Collectivités (en montant financier)
- Nombre de marchés clausés, par nature d'achat (travaux, services, fournitures)
- Nombre de marchés réservés par nature d'achat, et par type de structure (IAE, handicap, autre ESS)
- Part des marchés de travaux sur le patrimoine départemental supérieurs à 90.000 € HT clausés

Volet 2.

- Nombre de collectivités sensibilisées pour le transfert d'expériences par type d'achat (CAB, CAE, restauration collective...)

- Nombre de donneurs d'ordre accompagnés pour l'insertion d'une clause sociale ou marché réservé

Volet 3 :

- Nombre de structures de l'ESS, IAE, et Handicap sensibilisées à la commande publique

Indicateurs de résultat

Volet 1.

- Nombre d'heures d'insertion réalisées (global, par politique, par nature d'achat)
- Volume financier des marchés clausés, réservés et d'insertion
- Nombre de bâtiments inscrits dans la démarche Energie Positive et Carbone Restreint suite aux études préalables
- Part des énergies vertes achetées en 2017 (DP – DC)
- Nombre d'installation d'énergies renouvelables créées (et puissance)
- Part des marchés attribués à des structures de l'ESS

Indicateurs d'impact

Volet 1.

- Bilan environnemental annuel de SEVE (GES évités, déchets évités...)
- Bilan environnemental de la démarches Energie Positive et Carbone restreint dans les bâtiments
- Suivi des publics bénéficiaires des heures d'insertion